

Direction générale de la santé

Paris, le 3 juillet 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques

Le second comité de pilotage confirme l'avancée des actions engagées par le ministère des Solidarités et de la Santé en matière de surveillance et de prévention de la maladie

Six mois après le premier comité de pilotage du plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques, la Direction générale de la Santé a reçu aujourd'hui les associations pour présenter les avancées réalisées en matière de surveillance et de prévention sur cette maladie.

Cette rencontre, présidée par le Pr Benoît Vallet, directeur général de la santé, a permis de présenter l'avancement du nouveau protocole de diagnostic et de soin (PNDS) et des projets de recherche sur cette maladie, pour en améliorer le diagnostic et la prise en charge.

Il est rappelé que la maladie de Lyme est une maladie dont certaines formes peuvent être graves si elles ne sont pas diagnostiquées rapidement. Les données d'incidence de la maladie mesurées par Santé publique France montrent la fréquence de cette maladie transmise par les tiques : le réseau Sentinelles estime l'incidence des cas de Lyme ayant consultés le médecin généraliste à 51 cas pour 100 000 personnes en 2015, soit environ 33 200 personnes.

Depuis le mois de janvier, le ministère des Solidarités et de la Santé et ses partenaires sont mobilisés pour mettre en œuvre le plan Lyme. L'un des objectifs prioritaires est la mise en place d'une véritable dynamique de prévention :

- Dans ce cadre, la Direction générale de la Santé et Santé Publique France ont élaboré quatre documents de sensibilisation aux recommandations de prévention contre les morsures de tiques en concertation avec les associations. Un dépliant à destination du grand public a déjà été diffusé à plus de 200 000 exemplaires sur l'ensemble du territoire. Dans le même temps, un dépliant et une affiche spécifiquement dédiés aux enfants, « [les Conseils de Prudence](#) », ont été distribués à plus de 100 000 exemplaires. Une plaquette spécifiquement destinée aux professionnels de santé a également été élaborée en collaboration avec les experts.



- Durant tout l'été, **des chroniques d'experts en santé publique** d'une minute trente seront proposées à la diffusion aux stations de radios de toute la France.
- **Le ministère des Solidarités et de la Santé et l'INRA ont également développé l'application signalement-tique**. Disponible dès le 15 juillet, elle aura vocation à délivrer des conseils de prévention sur les piqûres de tiques, tout en permettant aux citoyens de signaler, depuis leur Smartphone, leurs piqûres afin de recueillir les données d'exposition nécessaires aux scientifiques.
- Enfin, **parce que c'est sur le terrain que se joue la prévention à destination des randonneurs et des professionnels**, la Direction générale de la Santé a organisé, en lien avec l'Office national des Forêts, la répartition de **deux milles affiches à l'entrée des forêts domaniales** de France. Elles seront posées au cours du mois de juillet.

La lutte contre la maladie de Lyme se joue aussi et surtout sur **l'amélioration du diagnostic et de la prise en charge des patients**. Sur ces deux points, un état des lieux des travaux en cours de réalisation a pu être présenté lors de la rencontre :

- Les premiers résultats des études sur la performance des tests *Western Blot* ont ainsi été exposés par le CNR (centre national de référence), trois mois après la publication sur le site de L'ANSM des résultats de son rapport sur le contrôle du marché.
- La Haute Autorité de Santé (HAS), qui a constitué le groupe de travail visant à élaborer **le protocole national de diagnostic et de soins (PNDS)**, a réalisé un premier état d'avancement de ce protocole, co-construit avec les représentants des associations de malade. Son objectif est d'harmoniser et d'optimiser la prise en charge et le suivi de la maladie sur l'ensemble du territoire. Sa sortie, initialement annoncée en juillet, est prévue à la rentrée.
- Ce COPIL a également été l'occasion de présenter un premier projet de cohorte de suivi des patients atteints par les piqûres de tiques par l'INSERM et l'Université de Bourgogne Franche-Comté. Ce projet est en cours de finalisation pour une mise en place après le déploiement du PNDS sur le territoire.
 - Enfin, la Direction générale de la santé suit avec attention le projet « [OH !Ticks](#) », de l'INRA, sur la physiopathologie des maladies transmissibles par les tiques.

La Direction générale de la santé accentuera, ces prochaines semaines, son dispositif d'information sur les mesures de prévention. En plus du déploiement du dispositif radio, de la diffusion des affiches dans les forêts, et de la sortie de l'application signalement-tique, un travail renforcé sera mené avec le ministère de l'Éducation Nationale et le ministère des Sports afin de renforcer la communication vers les populations les plus jeunes, notamment vers les structures et les associations sportives ou de loisirs accueillant des publics jeunes pour l'été.

Pour plus d'informations :

- Santé publique France - Dépliant 2017: [Maladie de Lyme et prévention des piqûres de tiques](#)
[Prévention de la borréliose de Lyme -Repères pour votre pratique - 2017](#)
- Ministère des Solidarités et de la Santé - [Dossier Maladie de Lyme](#) , [Plan Lyme](#)

Contact presse : presse-dgs@sante.gouv.fr - 01 40 56 84 00